

Cette newsletter à laquelle vous vous êtes abonné, met à votre disposition des informations accessibles au moyen d'un clic sur le lien ou les liens qui vous intéressent ([en couleur orange soulignée](#) dans le texte ci-dessous). Cette pratique permet de ne pas encombrer inutilement les messageries. Pour profiter de l'apport des textes enrichis, nous vous recommandons d'ajouter l'adresse e-mail noreply@e-monsite.com dans vos contacts.

Frais de santé



La date d'entrée en vigueur de l'accord Frais de santé dans la branche Fleuristes, vente et services des animaux familiers est maintenant connue, ce sera le 1^{er} janvier 2013. Pour avoir le choix de votre mutuelle, vous avez jusqu'au 31 décembre 2012 pour souscrire à l'offre alternative que nous avons négociée pour vous. Les autres professionnels ne sont pas contraints par cette date couperet.

Que faire ? Vous avez deux décisions à prendre :

1. Adhérer au régime alternatif Frais de santé que nous avons négocié pour vous avec Allianz et Squadra. Pour un coût identique à l'offre Klésia (ex Mornay), vous donnez à vos salariés une meilleure couverture et des services complémentaires. ([Lire l'article](#))
2. Rejoindre le SYNAPSES afin qu'il accède à la représentativité et participe, à l'avenir, à la négociation collective pour réellement défendre vos intérêts. ([Bulletin d'adhésion](#))

Vous avez besoin d'un avis éclairé ? Nous vous suggérons de consulter le site <http://www.la-prevoyance-de-branche.fr>, cabinet spécialisé dans l'accompagnement des partenaires sociaux dans le domaine de la prévoyance, qui relate cette solution. N'hésitez pas, non plus à solliciter votre comptable.

Nous ne sommes pas maîtres du calendrier aussi nous vous recommandons d'adhérer au régime Frais de santé **avant le 31 décembre 2012**. Mais sachez que votre souscription ne sera activée que lorsque l'obligation, dont la date dépend de la publication au *Journal officiel* de l'arrêté d'extension, sera effective. Après, il sera trop tard. Ne laissez pas passer cette opportunité.

[> Lire l'article](#)

Réseaux sociaux

Afin de rendre toujours plus visibles les informations que nous sommes amenés à délivrer auprès des professionnels, notre page d'accueil du site

Internet <http://www.syndicat-animaleries.org> a été agrémentée d'un accès facilité à divers réseaux sociaux (Facebook, Google+, Twitter, Viadéo et LinkedIn, pour l'instant).

Archives

Nous avons mis en ligne l'ensemble des newsletters déjà publiées. Un lien permanent est disponible directement sur le site et sera rappelé sur chacune des prochaines newsletters. [Accéder aux archives](#)

L'équipe du SYNAPSES

Syndicat national des activités liées aux animaux domestiques et non domestiques, aux végétaux d'ornement, à l'environnement et au cadre de vie

55, rue Lacordaire

75015 Paris

 01 44 26 30 98

 01 77 65 66 02

<http://www.syndicat-animaleries.org>

contact.synapses@gmail.com

<http://twitter.com/#/LLSynapses>

L'ensemble des newsletters déjà publiées est disponible au moyen du lien suivant. [Archives](#)